

Monstrueux : Macron raye le mot “national” et le remplace par “hexagonal” dans le Code de la Santé publique

écrit par Christine Tasin | 11 août 2020

VIII.-Les I à VII du présent article s'appliquent sur tout le territoire de la République.

IX.-A.-A la première phrase du premier alinéa du II de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique, le mot : « national » est remplacé par le mot : « hexagonal ».

B.-Le présent IX n'est pas applicable aux personnes en provenance de l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution qui n'est pas mentionnée dans la liste des zones de

Il s'en passe des choses en catimini pendant que les Français bronzent et achètent des masques !

La dernière invention du sieur Macron est à examiner, commenter, faire circuler... mais surtout pas à digérer. A vomir. Des envies de révolution...

Dans la LOI n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, on peut lire cette phrase étonnante, qui modifie une autre loi, antérieure, du code de la santé publique.

VIII.-Les I à VII du présent article s'appliquent sur tout le territoire de la République.

IX.-A.-A la première phrase du premier alinéa du II de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique, le mot : « national » est remplacé par le mot : « hexagonal ».

B.-Le présent IX n'est pas applicable aux personnes en provenance de l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution qui n'est pas mentionnée dans la liste des zones de

Source ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000041747466&dateTexte=&categorieLien=cid>

Aussitôt dit, aussitôt fait, je m'en vais vérifier si la modification a été effectuée... Bien entendu. Ça va plus vite

que de lutter contre la délinquance immigrée...

Article L3131-15

- Modifié par [LOI n°2020-856 du 9 juillet 2020 – art. 1 \(V\)](#)

II.-Les mesures prévues aux 3° et 4° du I du présent article ayant pour objet la mise en quarantaine, le placement et le maintien en isolement ne peuvent viser que les personnes qui, ayant séjourné au cours du mois précédent dans une zone de circulation de l'infection, entrent sur le territoire hexagonal arrivent en Corse ou dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution. La liste des zones de circulation de l'infection est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé. Elle fait l'objet d'une information publique régulière pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000041747466&dateTexte=&categorieLien=cid>

.

Kézaco ? Demande Mââme Michu. Y'a plus de nation française ? Plus de nationalité française ? P'têt ben que ça veut dire qu'on est juste européen ?

Euh ! répond le benêt de service : peut-être qu'à l'Académie française ils ont décidé de supprimer le mot "métropolitain" du dictionnaire et même de la langue française ?

Bof ! Ajoute l'autruche le veau le macronien de service : qu'est-ce que ça peut bien faire ? On s'en fout. National, hexagonal, européen, métropolitain... On se comprend. Pourvu qu'on ait Netflix sur l'ordi, le reste, on s'en tape le coquillard ! (En vérité il dit "on s'en branle", le macronien ne sait pas ce qu'est un coquillard, il ne sait même pas qu'il n'a pas de couilles, c'est vous dire !)

Mais non, dit le linguiste, c'est que le rédacteur de la loi a voulu éviter des répétitions, étant un peu poète, un peu écrivain, et il a trouvé un synonyme à "territoire national" ! Bingo ! Encore raté! Le mot national remplacé est le seul de la page...

.

Bon, assez ri. Ce petit mot qui disparaît, remplacé par un autre signifie clairement que, dans la lutte contre les populistes, appelés également nationalistes, Macron veut même faire disparaître de nos lois (de notre constitution ?) le mot nation, ce gros mot. Et le covid sert aussi à cela. Il n'y a plus que l'Europe, l'UE et le monde. Les Gaulois réfractaires n'ont qu'à bien se tenir... Macron est en train de faire disparaître jusqu'aux mots pour désigner leur pays.

.

Notre avocat est en vacances, dès son retour on voit avec lui si on peut lancer une procédure contre cette trahison supplémentaire. Loi votée par des députés aux ordres, payés plus de 5000 euros mensuels par le contribuable pour, paraît-il, que la France se porte au mieux... Mieux vaut rire que pleurer...

.